



Un Mooc gratuit pour mieux appréhender les discriminations

La discrimination fait souvent l'objet de confusions ou d'amalgames de la part des professionnels et des citoyens. Pour clarifier cette notion, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), en collaboration avec le Défenseur des droits et la Fondation du Camp des Milles, a conçu un Mooc (cours en ligne) gratuit et ouvert à tous.

Sous forme de vidéos, de clips d'animation numérique, de cours écrits et d'exercices auto-évaluatifs, cette formation permettra aux participants de mieux appréhender le cadre juridique de référence des discriminations, d'en comprendre les mécanismes, et de connaître les obligations des collectivités territoriales et des agents pour les prévenir.

Les inscriptions sont ouvertes sur la [plateforme Fun](#) et le cours débutera le 18 novembre.

<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:CNFPT+87038+session01/about>

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

Activité du SIAO/115

1278 appels en Septembre 2019 dont :

- 215 demandes orientées vers les abris de nuit
- 8 orientations vers des hébergements d'urgence dont 3 suite à des violences.
- 342 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 17 demandes orientées vers l'hôtel dont 15 suite à des violences

Dans ce numéro

- Hébergement d'urgence
- Témoignage OFPRA
- Dormir à l'école
- Grenelle contre les violences conjugales
- Logement solidaire
- Travail social et outils numériques

Hébergement d'urgence :

Débordé par "une situation cataclysmique", le Samu social demande "un plan Marshall"

1.300 personnes se retrouvent chaque jour sans solutions d'hébergement. Un chiffre qui a doublé depuis l'année dernière.

Le Samu social de Paris lance un cri d'alerte. Le 115 est submergé par les appels de familles et de personnes seules à la rue : plus de 15.700 appels reçus par jour en moyenne sur ce numéro d'urgence ces deux dernières semaines. Ce sont 6.000 appels de plus que l'an dernier à la même période.

Le Samu social redoute donc l'entrée dans l'hiver. "C'est environ 1.300 personnes à qui nous ne pouvons pas répondre, ni proposer une place chaque jour, sachant que cela a doublé depuis l'an dernier", explique sur Europe 1 Eric Pliez, président du Samu social de Paris. Cette année, les familles avec enfants sont plus touchées. "C'est ce qui entraîne la saturation des services d'urgences dans les hôpitaux, l'impossibilité de faire sortir de la maternité de jeunes mères avec enfants : bref une situation assez cataclysmique", ajoute le président.

Un plan Marshall pour sortir de la crise

"Nous demandons un plan Marshall", poursuit Eric Pliez. "Il faut un effet choc pour sortir de cette situation. On alerte pour plus de places en hébergement mais aussi plus de logements abordables dans des régions comme l'Île-de-France. On estime à 6.000 personnes le nombre de personnes dans la rue à Paris."

Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, reçoit ce lundi (07/10/2019—ndlr) les associations de solidarité pour leur présenter le plan d'hébergement d'urgence pour cet hiver.

"Ce qui me gêne, c'est le traitement différencié selon les nationalités" : des officiers de l'OFPRA témoignent



Ces deux fonctionnaires de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et des apatrides) ont accepté de témoigner de la réalité de leur travail au micro de France Inter. Les deux juristes répondent à toutes les questions qui concernent les 300 dossiers de demandes d'asile qu'ils gèrent chaque année.

Nous ne dirons pas grand chose de ces deux officiers de l'OFPRA. En témoignant, ils risquent non seulement de perdre leur emplois, mais aussi théoriquement des sanctions pénales (jusqu'à 3 ans de prison). Il n'a pas été facile de les convaincre de parler, même anonymement (leur prénom a été changé).

Ces deux juristes de formation et leurs 500 collègues ont la lourde responsabilité de délivrer ou pas le précieux sésame qui permet à une personne d'obtenir le droit d'asile. Sur les 122 000 demandes annuelles, 88 000 sont rejetées. Leur métier est donc difficile, souvent méconnu, régulièrement mêlé aux questions relatives à l'immigration. Ils avaient donc à cœur de mettre un peu d'ordre, de droit et de réalité sur ce sujet qu'ils connaissent bien pour le pratiquer depuis plusieurs années.

S'ils ont décidé de parler à un média, c'est en grande partie parce qu'ils pensent tous deux que le droit d'asile, qui relève de la Convention de Genève, est aujourd'hui attaqué en France. Une crainte renforcée par les propos tenus le 16 septembre dernier par le président de la République. Devant les ministres et parlementaires de la majorité, Emmanuel Macron a évoqué un droit d'asile "*détourné de sa finalité par des réseaux*".

Un jugement répété plusieurs fois par l'exécutif ces derniers jours : mercredi 23 septembre au micro de France Inter, Gérald Darmanin, parlait quant à lui de "dévoiement" du droit d'asile.

Ce lundi 7 octobre, un débat s'ouvre à l'Assemblée sur l'immigration et le droit d'asile. Ces mêmes questions seront ensuite débattues au Sénat. [D'après le journal Le Monde](#), le ministère de l'Intérieur va soumettre un projet concernant les demandes d'asile, les prestations sociales, le durcissement de l'immigration familiale, et l'augmentation du nombre de places en centres de rétention.

Pour toutes ses raisons, Pierre et Évelyne (les prénoms ont été changés) ont décidé de raconter leur travail au quotidien au guichet de l'OFPRA, de leur entretien avec les demandeurs d'asile aux collègues qui "craquent" parce que c'est trop dur.

L'entretien avec le demandeur d'asile, "une discussion et pas un interrogatoire"

Pierre : "C'est délicat parce qu'on fait resurgir des mauvais souvenirs, des traumatismes, qu'on va remuer. Pour eux, c'est dur et parfois flou, et nous, nous avons besoin d'éléments factuels. Mais on ne porte jamais atteinte à la dignité de la personne. La législation actuelle fait que ces gens ont à peine posé le pied en France qu'ils doivent demander le droit d'asile. Tout va trop vite. Ils arrivent, le dossier doit être rempli, un mois après il faut passer à l'OFPRA ... La plupart des gens viennent de Libye où ils ont quasiment tous subi des tortures, des kidnappings, des sévices sexuels. Les migrants d'Afrique sub-saharienne y sont traités comme des esclaves. Ils sont torturés, violés, rançonnés et c'est de la main d'œuvre gratuite, jetée quand on n'en a plus besoin."

Évelyne : "Je n'ai pas la sensation d'être supérieure au demandeur. Même si je mène l'entretien, que je pose des questions puisque c'est moi qui représente l'administration. Au final j'essaie de faire en sorte que ça reste une discussion et pas un interrogatoire. Ils en subissent déjà quand ils sont arrêtés, détenus... Ces entretiens peuvent aller de 1 à 4 heures. Il peut y avoir plusieurs entretiens. Au début de l'entretien, ce que l'on ressent, c'est le stress de la personne qui l'empêche parfois de répondre. Je n'ai jamais regretté une décision."

La suite à lire ici : <https://www.franceinter.fr/ce-qui-me-gene-c-est-le-traitement-differencie-selon-les-nationalites-des-officiers-de-l-ofpra-temoignent?fbclid=IwAR2PbZBGw6-px4ngLzsDS7o6kGcw2Z2U3MOHQv5tWE1UdiRp3NgEwY6k4rs>

Dormir à l'école

L'an dernier à Lyon, le collectif « Jamais sans toit », constitué d'enseignants et de parents d'élèves, a mis à l'abri une centaine d'enfants et leurs familles dans des écoles, jusqu'à obtenir leur hébergement.

JUSQU'ÀUX vacances d'été, quatre écoles étaient occupées depuis plus d'un mois. « Nous avons été reçus par le cabinet du président de la Métropole pour appuyer des dossiers Droit au logement opposable (DALO) ou hébergement d'urgence. Nous demandons la réquisition de logements de fonction vides pour les personnes sans abri, nombreuses dans la métropole lyonnaise », explique Raphaël Vulliez, membre actif du collectif *Jamais sans toit* et instituteur dans le quartier de la Croix-Rousse.

Ce collectif est né à l'automne 2014 pour coordonner les occupations d'écoles de l'agglomération lyonnaise. « Des familles et des enseignants se mobilisent pour mettre à l'abri des enfants sans toit, dans l'école où ils sont scolarisés pour alerter l'opinion et les pouvoirs publics », explique le militant. Le collectif est présent sur vingt établissements. En 2014 il a occupé six écoles et mis à l'abri deux cents enfants. En 2018, il en a occupé vingt et abrité cent enfants. « La mise à l'abri s'organise le soir en dehors du

temps scolaire, dans les salles de classe ou dans le gymnase, et tout doit être débarassé le matin. L'occupation dure aussi longtemps que nécessaire, d'une nuit à plusieurs mois, le temps d'obtenir une place d'hébergement. »

En novembre dernier, le collectif avait recensé deux cent cinquante-trois enfants sans toit et la Préfecture huit cents. Malgré l'obligation d'inconditionnalité de l'accueil, les places du dispositif hivernal sont attribuées selon des critères de vulnérabilité très restrictifs : « femmes enceintes de plus de six mois et bébés de moins d'un an, précise l'instituteur. Il n'y avait que trois cents places pérennes sur le Rhône cette année alors qu'on recense deux mille quatre cents logements vides dans l'agglomération. » *Jamais sans toit* a rédigé un petit guide à l'usage des parents ou enseignants concernés : comment animer un comité de soutien, qui alerter, comment médiatiser, etc. Et organisé un stage intersyndical qui a réuni deux cents enseignants. Car mieux vaut être bien préparé : « À Vaulx-en-Velin, la mai-

rie a fait pression sur les parents d'élèves et menacé de porter plainte pour occupation illégale des locaux, rapporte Raphaël Vulliez. Il y a des tentatives d'intimidation, par exemple le directeur d'Académie a convoqué deux enseignants – mais sans sanction – car ils s'exprimaient en dehors du temps scolaire, en tant que citoyens. Parfois nous avons eu la police, mais jamais d'expulsion. »

Durcissement

À la fin du plan « grand froid », *Jamais sans toit* a mené des actions communes avec les collectifs *Amphi Z*, qui héberge des mineurs étrangers non accompagnés (MNA), *La Maison de Mandela*, qui loge des familles, et *Hébergement en danger*, qui réunit des travailleurs sociaux des structures d'urgence : « Depuis un an, nous constatons que les personnes sans droit ni titre ne sont plus orientées dans les centres d'hébergement, indique Laurent Barberet, assistant de service social, rien d'officiel mais on nous a dit oralement qu'on ne pouvait orienter que les "insérables". Nous assistons à un durcissement ». Ce collectif permet aux professionnels de recréer un réseau, d'être en lien avec d'autres collègues du secteur de l'urgence : « Nous sommes informés dès qu'une personne va être mise dehors ou dès qu'une place se libère, nous pouvons faire remonter des demandes, engager des actions », ajoute-t-il. Syndiqué et représentant du personnel, il participe au collectif à titre individuel, sans engager la structure qui l'emploie. « Quand on voit ce qui se passe, on ne peut pas ne rien dire, on demande juste l'application de la loi : inconditionnalité et continuité de l'accueil. »

Mariette Kammerer



Depuis 2014, à Lyon, le collectif *Jamais sans toit* se mobilise pour sortir les élèves sans domicile de la rue.

Les premières mesures du Grenelle contre les violences conjugales

Création de places d'hébergement, limitation de l'autorité parentale du père... Dix mesures ont déjà été annoncées mardi par le Premier ministre lors d'un Grenelle contre les violences conjugales. La concertation doit se tenir jusqu'au 25 novembre et déboucher sur un plan d'action.

« Il a tué ma fille, il l'avait dit, il avait prévenu tout le monde ». C'est par ces mots, prononcés par Lucien Boud, le père de Julie, 35 ans, assassinée par arme à feu à l'Île Rousse en mars dernier, que s'est ouvert le 3 septembre le Grenelle contre les violences conjugales. Annoncée par le gouvernement au début de l'été, cette vaste concertation doit aboutir à des mesures concrètes alors que le chiffre symbolique des 100 victimes pour l'année 2019 a été franchi à la fin du mois d'août.

Dix « mesures d'urgence » ont d'ores et déjà été annoncées par le Premier ministre, Édouard Philippe, lors de son allocution d'ouverture, en présence de plusieurs membres du gouvernement. Certaines d'entre elles concernent directement les travailleurs sociaux. Les moyens alloués à leur réalisation, eux, restent flous, alors que les associations chiffrent à au moins 500 millions d'euros le budget minimum nécessaire.

Création de places d'hébergement

Parmi les priorités affichées par le gouvernement, la mise à l'abri des femmes figure en première place. Le chef du gouvernement a en effet rappelé que « 71 % des victimes vivent avec leur conjoint ».

Un millier de nouvelles places d'hébergement et de logements temporaires devraient être créées à partir du 1er janvier 2020. Elles viendront s'ajouter aux 5 000 existantes. Un quart de ces places seront trouvées dans des centres d'hébergement d'urgence. Pour Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, un tel hébergement après appel au 115 « n'est pas du tout adapté aux femmes victimes de violences ». Les 750 autres places concerneront des places admissibles à l'allocation de logement temporaire (LT1), dont pourront bénéficier pour une durée de six mois à un an les femmes quittant leur domicile avec leurs enfants.

Pour identifier en temps réel les places d'hébergement disponibles, une plateforme de géolocalisation sera mise à la disposition des associations et des forces de l'ordre. Chaque service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), qui gère les plateformes 115, sera doté d'une cartographie des places labellisées « FVV » (pour « femmes victimes de violences »). Édouard Philippe a également annoncé que les victimes pourront bénéficier de la garantie locative Visale pour faciliter leur relogement.

Limitation de l'autorité parentale

Alors que 80 % des femmes victimes de violences conjugales ont au moins un enfant, deux mesures tendent à limiter l'autorité parentale des pères violents. Aujourd'hui, le juge a la possibilité de supprimer l'autorité parentale, une décision non sans conséquences, notamment en termes de pension alimentaire. « C'est une solution si radicale – y compris pour l'enfant – que les juges hésitent à la prononcer », a déclaré Édouard Philippe.

Le gouvernement entend donc permettre au juge pénal ou civil de suspendre ou d'aménager l'exercice de l'autorité parentale en supprimant le droit de visite et d'hébergement et en autorisant la mère à prendre des décisions de façon unilatérale, notamment en matière médicale et scolaire, tout en continuant à percevoir une pension alimentaire.

Par ailleurs, l'exercice de l'autorité parentale pourrait à l'avenir être suspendu de plein droit en cas d'homicide volontaire par le conjoint, dès la phase d'enquête ou d'instruction, « et ce sans qu'il soit besoin d'une décision du juge ».

Les autres mesures annoncées par le Premier ministre

- **Mise en place de bracelets électroniques de protection anti-rapprochement.** Le juge pourra ordonner sa pose en cas de condamnation pour violences conjugales, mais aussi avant toute condamnation, dans le cadre d'un contrôle judiciaire ou d'une ordonnance de protection.
- **Audit de 400 commissariats et gendarmeries** pour détecter les dysfonctionnements et y remédier, « avec un focus spécifique sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap ».
- **Mise en place d'une grille d'évaluation du danger dans tous les services de police et de gendarmerie** pour éviter les mains courantes, encourager le dépôt de plainte et permettre aux forces de l'ordre de mieux identifier les femmes en danger.
- **Généralisation de la possibilité de déposer plainte dans les hôpitaux** dès le mois de septembre.
- **Mise en place après chaque féminicide d'un processus d'évaluation** (un « retex ») associant tous les professionnels concernés.
- **Expérimentation d'une filière d'urgence de traitement judiciaire des violences au sein du couple** avec identification de procureurs référents spécialisés et mise en place de chambres d'urgence pour que les dossiers soient traités en 15 jours. La première expérimentation aura lieu à Créteil.

Logement solidaire : un grand groupe immobilier se mouille

Le groupe Nexity vient de signer un accord de partenariat avec la Fédération des acteurs de la solidarité pour travailler ensemble sur divers projets d'hébergement, notamment pour les pensions de famille. Eclairage sur l'évolution d'un grand de l'immobilier.

Sur le front de l'hébergement, la rentrée démarre sur les chapeaux de roues. Le 4 septembre, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) se retrouve dans un communiqué avec Nexity. Tous les deux, peut-on lire, « s'engagent pour le logement des personnes en situation de précarité. » Pour la FAS, ce n'est pas un scoop : c'est son activité quotidienne.



4 milliards d'euros

Pour Nexity, c'est plus surprenant. Ce groupe qui emploie partout en France 10 000 personnes pèse plus de 4 milliards d'euros (1). En 2018, il a réservé près de 20 000 lots de logements. C'est cette année justement que Nexity a engagé un tournant en s'intéressant aux oubliés de la construction privée. « J'ai proposé, explique Christian Dubois, directeur général délégué, que le groupe complète les offres du groupe. On ne peut pas être le premier opérateur et ne pas chercher à mettre un toit au-dessus de tous ceux qui n'ont pas de toit. »

Hausse des situations de mal logement

En juin 2018 est créée dans le groupe une filiale baptisée de façon très explicite « Nexity Non Profit ». Sur le [site internet](#), Christian Dubois explique la démarche : « Confronté au quotidien aux défis posés par la hausse des situations de mal logement, j'ai voulu aller plus loin et trouver comment mettre le savoir-faire de nos métiers au service du logement solidaire. »

« On ne va pas gagner de l'argent »

Certes, Nexity possède une fondation, mais, reconnaît Christian Dubois, les relations avec le tissu associatif étaient assez réduites. Trois grands objectifs sont assignés à cette filiale : construire des résidences très sociales, notamment des pensions de familles ; convaincre les propriétaires laissant leur appartement vide de le louer à des associations ; mettre à disposition des associations des terrains pour construire des hébergements d'urgence. Sur cette activité, Nexity annonce la couleur : « On ne va pas gagner de l'argent .»

Bon contact avec les associations

Dans un premier temps, Nexity Non Profit signe une convention avec l'État. Ensuite, Christian Dubois et sa petite équipe (5 collaborateurs) prennent leur bâton de pèlerin pour aller à la rencontre des associations. La surprise est au rendez-vous. « Soyons franc, explique-t-il, je pensais avoir du mal à convaincre. En fait, j'ai été très bien reçu. J'ai découvert des gens de très grande qualité. » Une quinzaine de conventions ont été signées avec des associations, dont celle, tout à fait récente, avec la FAS. Parallèlement, des conventions ont été approuvées par la métropole de Strasbourg et la région Ile-de-France.

1 000 places de pension de famille

Mais au fait, que prévoit la convention avec la Fédération des acteurs de la solidarité ? D'une part, il s'agit de construire mille places de pensions de famille par an. « *Des associations sont venues nous voir avec des projets*, raconte Christian Dubois. *La première réalisation va être délivrée à la fin de l'année à la Ciotat gérée par la Fondation Abbé Pierre.* »

Faire un effort pour les jeunes

Deuxième objectif : mobiliser le parc privé à des fins sociales. « *Nexity orientera ses clients volontaires pour mettre en œuvre ces dispositifs de location solidaire vers un éventail d'associations gestionnaires* », est-il écrit. La convention inscrit deux autres objectifs : mobiliser des résidences pour les jeunes sortant de l'ASE ou de la PJJ ; proposer des locations saisonnières pour des précaires souhaitant partir en vacances.

Dynamique interne

Après une année de mobilisation au sein du groupe, Christian Dubois tire un bilan très positif. « *J'ai été bien accueilli en interne chez Nexity. Je m'appuie sur les personnes qui ont envie d'avancer. Cette dynamique attire beaucoup de jeunes collaborateurs.* » Reste maintenant à mettre en œuvre les (ambitieux) objectifs de ce partenariat...

(1) Chiffre d'affaires de 2018 (disponible sur son site internet).

Travail social et outils numériques : les recommandations du HCTS

Le Haut conseil du travail social (HCTS) a récemment publié sur son site trois fiches pratiques réalisées par le groupe de travail sur l'usage du numérique dans le travail social.

Après la publication d'une recommandation sur [Pourquoi et comment les travailleurs sociaux se saisissent des outils numériques](#) et d'une première fiche pratique ([Quelles articulations entre travail social, médiation sociale et médiation numérique ?](#)), le groupe poursuit ainsi sa mission de conseil auprès des professionnels du secteur et de diffusion des bonnes pratiques professionnelles.

Conçues de manière pratique et pédagogique, ces fiches s'adressent aux intervenants sociaux, à leurs encadrants mais aussi aux décideurs. Elles proposent des pistes pour améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes grâce aux outils numériques.

Au sommaire des trois fiches : comment faciliter l'accès et le maintien des droits pour tous à l'aide des outils numériques ; quels enjeux et quelles conditions nécessaires pour une appropriation de ces outils dans les pratiques d'intervention sociale ; comment permettre aux personnes accompagnées et aux travailleurs sociaux de saisir les opportunités des usages numériques.

Rappelons que 14 millions de Français étaient encore considérés comme éloignés du numérique en juillet 2018, selon un rapport de [France Stratégie](#).

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/acces_et_maintien_des_droits.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/enjeux_et_conditions_generales.pdf

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/accompagnement_social_et_educatif.pdf